

Interview de "Le Monde amazigh" avec Mr. Masin Ferkal Président de Tamazgha

L'Etat marocain pratique une politique raciste d'éradication de l'amazighité

Aux marges de la rencontre du Comité des droits économiques, sociaux et culturels qui a examiné le quatrième rapport périodique du Maroc à Genève le 30 septembre et 1er octobre derniers, le Monde Amazigh a réalisé avec Masin Ferkal, enseignant de la langue amazighe à l'INALCO de Paris, président de l'association Tamazgha et premier président du Congrès Mondial Amazigh cet interview

Interview Réalisé par Rachid RAHA

*** Masin Ferkal, le rapport du Maroc vient d'être examiné à l'ONU par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, comment se sont déroulées les séances ainsi que la rencontre des experts avec les ONG ?**

Effectivement, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR) des Nations unies vient d'examiner, les 30 septembre et 1er octobre, le quatrième rapport de l'Etat marocain sur les mesures adoptées et sur les progrès accomplis en vue d'assurer le respect des droits reconnus dans le Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels, un Pacte signé et ratifié par l'Etat marocain en 1979. Ce quatrième rapport était d'ailleurs attendu par le Comité en 2009.

Avant l'ouverture de la séance consacrée à l'examen du rapport de l'Etat marocain, des experts du Comité ont rencontré au Palais des Nations les représentants de huit ONG dont cinq amazighes. Ces

ONG ont présenté les grandes lignes de leurs rapports alternatifs soumis aux membres du Comité et ont mis l'accent sur les questions qu'ils ont jugé pertinentes et qui illustrent les manquements de l'Etat marocain aux droits garantis par un Pacte qu'il a pourtant signé et ratifié.

Les ONG amazighes, quant à elles, avaient mis l'accent sur les questions qui illustrent le plus la politique anti-amazighe de l'Etat marocain. Cet échange avec le rapporteur pour le Maroc et d'autres experts du CESCR n'était pas sans intérêt dans la mesure où des éléments concrets ont été apportés à leur connaissance et sur lesquels ils se sont certainement appuyés pour poser leurs questions à la délégation du gouvernement marocain.

Lors des deux séances (30/09/2015 : 15h-18h et 01/10/2015 : 10h-13h), un débat a eu lieu entre une forte délégation de 21 membres du gouvernement marocain et les experts du CESCR. Nombreuses questions ont été posées par les membres du Comité à la délégation marocaine dont plusieurs sur la question amazighe.

*** Quelles sont vos principaux reproches et critiques par rapport au rapport officiel de l'Etat marocain ?**

Il y a beaucoup de choses à reprocher à l'Etat marocain dans sa politique à l'égard de Tamazight. Tamazgha a soumis au CESCR un rapport de trente-sept pages, intitulé « L'Etat marocain et la question amazighe » pour pointer les principales violations des droits sociaux, économiques et culturels des Amazighs par l'Etat marocain. Nous avons dénoncé le mépris avec lequel la monarchie marocaine traite la question

amazighe. En réalité, l'Etat marocain, acquis à l'idéologie arabo-islamique, pratique une politique raciste et anti-amazighe qu'il inscrit dans le cadre d'un plan d'éradication de l'Amazighité. Mais devant le Comité onusien, il s'agissait de relever des questions concrètes et des exemples de violations de droits éco-

nomiques, sociaux et culturels tels qu'ils sont stipulés dans le Pacte. C'est pourquoi nous avons axé notre exposé des faits sur la façon dont l'enseignement de la langue amazighe est assuré par l'Etat marocain, sur la répression qui vise les militants du mouvement amazigh ou encore ceux d'Imider ; sur les interdictions des prénoms amazighs qui se pratiquent toujours par les services de l'Etat civil marocains et sur le traitement discriminatoire de la culture amazighe. Mais nous avons tenu également à attirer l'attention des membres du Comité des Nations unies sur la discrimination religieuse pratiquée par l'Etat marocain qui fait régner l'hégémonie de la religion musulmane jusqu'à priver les citoyens de droits fondamentaux et jusqu'à porter atteinte à leur dignité.

Il est difficile pour moi d'énumérer en détail les exemples qui illustrent la politique anti-amazighe de l'Etat marocain que Tamazgha a dénoncé, mais à titre d'exemple il y a la façon dont l'Etat marocain prend en charge l'enseignement de la langue amazighe, une langue pourtant reconnue langue officielle depuis 2011. L'enseignement de tamazight est introduit dans le système éducatif de l'Etat marocain en septembre 2003, et en 2015 cet enseignement n'est assuré que dans le cycle primaire et il ne concerne qu'une infime partie des élèves. Même si l'on se base sur les chiffres des institutions de l'Etat marocain, le taux des élèves qui ont accès à l'apprentissage de la langue amazighe ne dépasse pas 13%. Cela donne une idée claire du traitement que réserve l'Etat marocain à la langue amazighe. Dans son rapport, l'Etat marocain donne le chiffre d'environ 3500 établissements scolaires qui

assurent l'enseignement de la langue amazighe pour l'année scolaire 2011-2012. Le taux d'élèves bénéficiant de l'enseignement de la langue amazighe dans le cycle primaire est estimé à 15 % pour l'année scolaire 2009-2010 et à 12 % pour l'année scolaire 2011-2012 avec un total d'élèves d'environ 600.000. Pour les enseignants, il donne le chiffre d'environ 10.000

pour l'année scolaire 2011-2012. Sachant que l'enseignement concerne uniquement le cycle primaire du secteur public, les taux sont à revoir à la baisse.

Les écoles primaires de l'enseignement privé sous contrat, le préscolaire, les collèges et les lycées ne sont pas concernés par l'enseignement de la langue amazighe et ce plus douze ans après l'introduction de la langue amazighe dans l'enseignement. Aussi, l'éducation non formelle ainsi que le programme d'alphabétisation ne sont pas également concernés par l'enseignement de la langue amazighe.

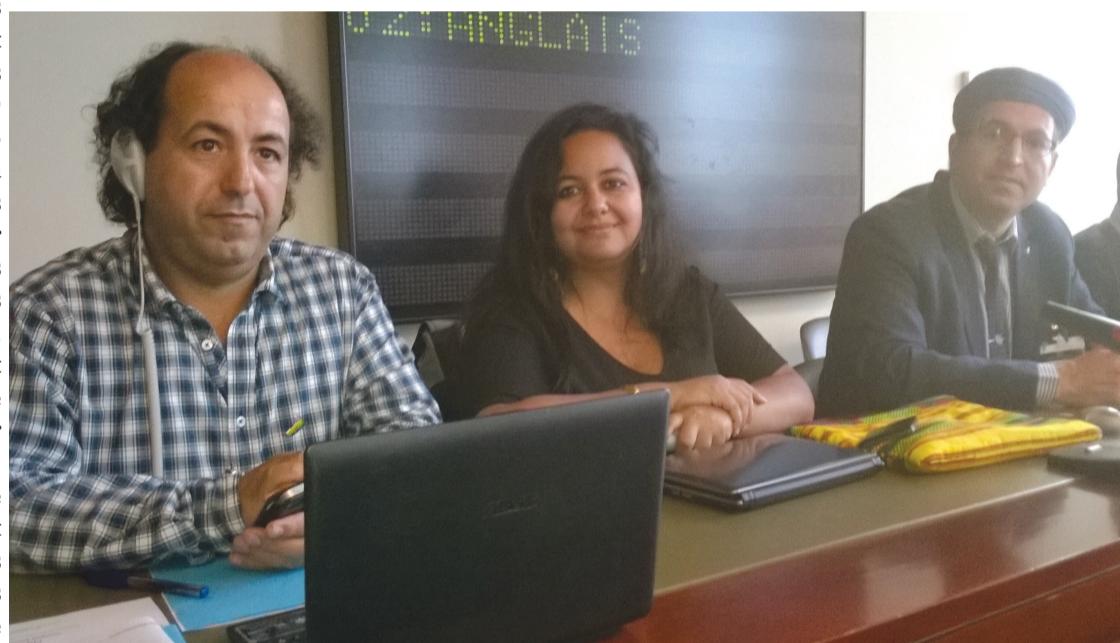
L'état réel de l'enseignement de la langue amazighe est une preuve de la mauvaise volonté des auto-

rités marocaines, et les chiffres aléatoires qui ne correspondent pas à la réalité montrent le mépris avec lequel l'Etat marocain traite la question amazighe. Alors que des diplômés de langue amazighe sont au chômage, l'enseignement de la langue amazighe manque d'enseignants : est-ce normal ?

Comment croire donc en la sincérité de l'Etat marocain dans sa prétendue reconnaissance de la langue amazighe alors que rien qu'en matière d'enseignement, et en douze ans, il n'y a que quelques 8 % de l'ensemble des élèves des différents cycles qui bénéficient d'un enseignement de la langue amazighe, un enseignement par ailleurs médiocre et parfois assuré par des enseignants qui n'ont reçu aucune formation et certains ne parlent même pas la langue. Et à ce rythme, il faudra pas moins d'un siècle pour que l'enseignement de la langue amazighe puisse toucher 100 % des élèves. Autant dire que Tamazight aura le temps de disparaître...

Par ailleurs, le programme d'alphabétisation se fait en langue arabe. N'est-il pas là plutôt un moyen d'arabiser les populations amazighophones. Le souci de l'Etat marocain dans les régions amazighophones n'est pas l'alphabétisation en soi mais plutôt l'arabisation des populations pour qu'à terme la langue amazighe soit abandonnée au profit de la seule langue arabe.

Concernant la culture amazighe, rien de sérieux ni de consistant n'est fait par l'Etat marocain. L'inégalité de traitement des cultures arabe et amazighe est manifeste. Alors que la culture arabe a droit à tous les soutiens, la culture amazighe doit se contenter de miettes. Et la façon dont la langue amazighe est in-



troduite dans les médias est édifiante. La huitième chaîne de télévision rebaptisée en 2010 « chaîne tamazight » et qui diffuse aujourd'hui de 14h00 à minuit n'est accessible que via la TNT (télévision numérique terrestre) et les satellites Hotbird - Nilesat, ce qui prive la majorité des Amazighs de la regarder du fait que les régions amazighophones n'ont pas accès à ces technologies. A noter que 30% des programmes de cette télévision sont dédiés à la langue arabe. Les chaînes arabophones, en revanche, sont loin de se voir imposer 30 % des programmes en langue amazighe. Bien évidemment, cela s'inscrit toujours dans la stratégie de l'Etat marocain d'arabiser à terme l'ensemble des Amazighs.

Le traitement réservé aux populations d'Imider spoliées de leur propre terre où se trouve une mine d'argent exploitée par la Société métallurgique d'Imider (SMI) est aussi un exemple du mépris de l'Etat marocain envers les populations amazighes. La SMI s'est ainsi appropriée une ressource naturelle qui est un bien commun qui doit bénéficier aux populations locales. Ces populations sont donc non seulement spoliées de leurs propres biens mais ils récupèrent toute la pollution provoquée par l'exploitation de la mine d'Imider qui a, en plus, appauvri les ressources en eau de la région sans parler des rejets de la mine qui ont contaminé le sol.

La mobilisation des citoyens pour mettre fin à cette injustice a eu comme réponse la répression des autorités marocaines qui ont été jusqu'à mettre en prison des militants actifs.

Faut-il aussi rappeler l'injustice que vivent les Amazighs en terme de droit à la justice ? Les Amazighs doivent toujours s'exprimer en langue arabe dans les tribunaux ; ils n'ont même pas droit à une traduction. Comment justice peut être rendu lorsque le droit même de s'exprimer dans sa propre langue n'est pas garantie ? Et que dire des droits Amazighs à la santé puisque là aussi la seule langue en usage est l'arabe ? La liste des cas de discrimination qui visent les Amazighs est longue et les exemples peuvent être multipliés. Mais à travers les quelques exemples mentionnés dans son rapport, Tamazgha a tenu à pointer le mépris manifesté par les autorités marocaines à l'égard des Amazighs ainsi que l'esprit raciste de l'Etat marocain.

* Quelles étaient les principales recommandations de votre association Tamazgha ?

** Dans notre rapport, nous avons dit aux membres du Comité que si l'Etat marocain veut faire preuve de sincérité dans sa démarche de reconnaissance de l'Amazighité, il doit prendre des mesures concrètes pour que, à terme, le fait amazigh regagne toute la souveraineté qui est la sienne. Et de façon toute à fait indicative, nous avons suggéré un certain nombre de mesures que l'Etat marocain doit prendre pour montrer sa volonté d'en finir avec la négation discriminatoire qu'il fait subir aux popu-

lations amazighes et à leurs langue et culture. Les voici :

1- En coopération avec tous les secteurs de défense de tamazight, l'Etat marocain doit procéder, dans les meilleurs délais, à la modification de toutes les lois et différents instruments de droit et actes légaux comportant des dispositions discriminatoires à l'égard de tamazight.

2 - Toutes les lois, décrets, ordonnances,... doivent être revus de façon à lever la discrimination dont fait l'objet la langue amazighe.

3 - Abolir l'article 6 e la Constitution, qui fait de l'islam la religion de l'Etat. Cet article est discriminatoire à l'égard des autres confessions et des libres penseurs. L'Etat doit être celui de tous les Marocains quelles que soient leurs options religieuses ou philosophiques.

4- L'introduction de la langue amazighe dans les administrations publiques, les tribunaux et les hôpitaux,... afin de permettre aux amazighophones à se faire comprendre, à effectuer leurs démarches administratives, à se faire soigner,... Aujourd'hui, des centaines de milliers de citoyens au Maroc renoncent à faire des démarches, à porter plainte,... pour des raisons d'ordre linguistique. L'acte de justice en tamazight (plaider, défense, etc.) doit être officialisé.

5- L'Etat marocain doit lever officiellement toutes les entraves à l'octroi de prénoms amazighs. Aussi, l'Etat marocain ne saurait limiter les prénoms que les Marocains pourraient attribuer à leurs enfants par une liste de prénoms.

6- Le gouvernement marocain doit mettre en œuvre des lois rendant obligatoire l'enseignement de la langue berbère à tous les niveaux (écoles, collèges, lycées, universités et établissements assimilés) aussi bien publics que privés. Le gouvernement doit assurer les moyens permettant l'élaboration des outils pédagogique dont la langue berbère a besoin.

7- Le Gouvernement marocain doit procéder à une refonte sérieuse des programmes d'Histoire en vigueur dans les établissements scolaires. Les programmes actuels sont une véritable falsification de l'Histoire du Maroc.

8- L'Etat marocain doit assurer aux activités artistiques amazighes la place qu'elles méritent. Il doit mettre les moyens nécessaires en vue de la modernisation des arts amazighs dans le domaine des lettres, du chant, de la musique, du cinéma, du théâtre, de la danse, de l'architecture, de la décoration,... L'Etat marocain doit permettre aux artistes amazighophones de bénéficier des mêmes avantages matériels et moraux que leurs homologues arabophones.

9- Le Gouvernement marocain doit veiller à ce que les responsables au sein de l'administration marocaine cessent de déformer ou d'arabiser de façon autoritaire les toponymes amazighs. Aussi, l'Etat marocain doit rétablir les toponymes ayant subi une arabisation.

10- L'Etat marocain doit accorder aux publications s'employant à défendre le patrimoine culturel amazigh les mêmes

aides financières accordées aux autres publications paraissant en langue arabe.

11- Le gouvernement marocain doit mettre en place un programme adéquat de développement économique des régions marginalisées, qui se trouvent être pour la plupart amazighophones.

12- L'Etat marocain doit mettre fin à toutes les discriminations religieuses et garantir tous leurs droits aux non-musulmans et aux libres penseurs.

13- L'Etat marocain doit libérer les détenus politiques amazighs.

14- L'Etat marocain doit trouver une solution au problème d'Imider et rendre justice aux populations des villages de cette région qui se battent pour leurs droits.

Enfin l'Etat marocain doit prendre toutes les mesures nécessaires pour rendre aux amazighophones leur dignité et que cesse la discrimination dont ils sont victimes. Il doit engager tous les moyens nécessaires pour assurer la protection de la langue et la culture amazighe.

Là, ce sont les recommandations que nous avons suggérées au Comité des droits économiques, sociaux et culturels, mais ceci dit nous ne sommes pas dupes et nous ne croyons pas que le salut de l'Amazighité viendrait des Nations unies. Cette organisation est un club d'Etats qui a pour but principal de protéger les intérêts de ces Etats et veiller à leur intégrité. Le salut de l'Amazighité ne pourrait venir que des Imazighen eux-mêmes, le jour où ils se décideront à reconquérir leur liberté et leur dignité et à se débarrasser de tout ce qui tente d'éradiquer l'Amazighité de l'Afrique du nord au profit d'une « identité » étrangère et conquérante.

* Quelles sont vos impressions à propos des questions et des observations des experts ? Et les réponses du gouvernement marocain ?

** Si les questions des membres du CESCR étaient claires et précises, les réponses de la délégation du gouvernement marocain, et à sa tête Abdeslam Seddiki, ministre de l'emploi et des affaires sociales, sont souvent évanescentes, peu claires et démagogiques. Il faut dire que les autorités marocaines excellent dans la langue de bois.

Les experts avaient évoqué dans leurs questions le retard mis pour la mise en place d'une loi organique pour la mise en œuvre du caractère officiel de la langue amazighe, une loi annoncée dans la Constitution de 2011. Ils ont évoqué les prénoms amazighs interdits, la situation à Imider et les discriminations dont font l'objet la langue et la culture amazighe. Les experts onusiens ont estimé que « la présence, bien réelle, de la langue amazighe dans les médias et dans l'enseignement, reste insuffisante ».

Bien entendu, les experts auraient pu poser davantage de questions concernant l'amazighité.

C'est le chef de délégation marocaine lui-même, Abdeslam Seddiki, qui a tenu à répondre aux questions portant sur la question amazighe en précisant

qu'il est lui-même amazigh ainsi que nombre de membres de la délégation du gouvernement marocain. En introduction, il évoque l'unité nationale, les menaces que représentent certaines questions "allusion faite à Tamazight" sur la stabilité de l'Etat marocain. Il cite par la suite toutes les pseudo-mesures prises par la monarchie pour reconnaître la langue et la culture amazighes, notamment l'article 3 de la Constitution qui consacre la langue amazighe comme langue officielle, la mise en place d'une chaîne de télévision entièrement dédiée à la langue et à la culture amazighes, l'enseignement de la langue amazighe à l'école annonçant le chiffre de 600 000 élèves qui bénéficient aujourd'hui de cet enseignement. Pour finir, le ministre qui vante son amazighité et qui nous apprend qu'il est marié à une arabe, déclare ceci : « Au Maroc, aucune discrimination n'existe, ni vis-à-vis des Amazighs, ni vis-à-vis des homosexuels ».

Cette conclusion résume la façon dont les autorités marocaines traitent la question amazighe et le mépris dont elles sont animées, un mépris presque assumé par cet Etat.

*** Et qu'est-ce que vous conseillez aux associations amazighes pour que l'Etat marocain change de cap envers leurs revendications ?**

Pour être honnête avec vous, moi je ne pense pas que le salut de l'Amazighité viendrait des systèmes en place en Afrique du nord. Ces systèmes sont anti-amazighs et n'ont qu'un seul objectif à savoir asseoir définitivement l'arabité et l'islamité en Afrique du nord et éradiquer toute trace de ce qui peut rappeler l'authenticité de cette région du monde. De ce fait, à quoi sert de revendiquer à un Etat pareil ? Les associations, mais le peuple amazigh de manière générale, doivent se donner les moyens de mener une action à même d'accompagner une véritable lutte de libération pour permettre aux Imazighen d'accéder enfin à leur souveraineté et pour que l'Amazighité retrouve la place qui est la sienne en Afrique du nord ; pour que les Amazighs retrouvent leur dignité et mettent fin à l'humiliation que leur font subir les tenants de l'idéologie arabo-islamique.

Ceci dit, et en attendant que cette prise de conscience voie le jour, il n'est pas inutile que les associations fassent pression sur les autorités marocaines et continuent à dénoncer leurs pratiques discriminatoires et racistes, tout en exigeant le respect de leurs droits consacrés notamment par des conventions et pactes internationaux signés par l'Etat marocain. Des démarches comme celle d'aller devant des instances onusiennes pour dénoncer la politique anti-amazighe de l'Etat ont leur importance. En somme, toute action pouvant dévoiler la véritable politique de l'Etat marocain et qui peut le faire reculer dans sa marche vers l'éradication de l'Amazighité devra être menée...

En attendant la révolution... celle pour l'Amazighité : Tilelli !